

COMMUNE DE VILLARS-SAINTÉ-CROIX

PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL (PECC)



« 1029 pour un air neuf ! »

Version 3 du 12.06.2026

Auteurs du document : Julien Nançoz, Holdibat SA

Avant-propos de la Municipalité

- Les rapports répétés des expert-e-s du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) le démontrent, notre climat change et ces changements sont dus aux activités humaines. Si aucune action n'est entreprise, la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre (GES) nous amène à un réchauffement planétaire de 3 à 5 °C d'ici la fin du siècle. Or nous savons qu'un réchauffement planétaire de plus de 1,5 °C provoquera des dommages humains, économiques et écologiques massifs. La Suisse, le canton de Vaud et notre commune sont touchées par les changements en cours et à venir. En Suisse, la hausse des températures a déjà atteint +2.5 °C¹, soit nettement plus que la moyenne mondiale (c'est notamment dû au caractère montagneux de notre pays). C'est une certitude, **il est devenu urgent de s'attaquer aux enjeux climatiques à tous les niveaux**.
- Les communes ont un rôle important à jouer dans la réponse à ces enjeux. Outre leur devoir d'exemplarité, elles ont de nombreuses responsabilités dans les domaines de la **réduction** des émissions de GES (énergie, mobilité, achats publics, etc.) et de l'**adaptation** aux changements climatiques (gestion des espaces verts ou des cours d'eau, protection de la population, etc.). De plus en plus de communes vaudoises l'ont bien compris et sont engagées dans des démarches proactives.
- Une action ambitieuse en matière climatique constitue une **opportunité économique**². Elle réduit la dépendance à l'importation d'énergie fossile (mazout, gaz naturel) et ouvre de nouveaux marchés aux entreprises de nos régions (isolation des bâtiments, cleantechs, etc.). Elle permet d'**éviter des coûts futurs** (on parlera des coûts de l'inaction³) : investir maintenant, c'est éviter des coûts bien plus importants ces prochaines décennies (pertes économiques dues aux catastrophes naturelles, décès, coûts de la santé et baisse de la productivité en lien avec la chaleur, etc.)
- La mise en place de mesures pour lutter contre le réchauffement climatique et pour s'adapter aux changements climatiques implique également des conséquences positives à court et moyen terme dans plusieurs domaines, avec de **multiples bienfaits pour la qualité de vie** (amélioration de la qualité de l'air, sécurisation des espaces publics, amélioration paysagère, etc.).
- En conséquence et pour toutes ces raisons, notre Municipalité affirme ici sa volonté de s'engager en faveur de la transition écologique avec des mesures visant l'économie de l'énergie, le développement des énergies renouvelables et l'amélioration de la biodiversité.
- **Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) concrétise cette volonté.** Il a été élaboré en suivant le modèle proposé par l'Etat de Vaud dans le cadre du programme PECC. Il s'agit d'un document de planification directrice, qui donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité pour les trois prochaines années.

¹ Depuis la période de référence préindustrielle. MétéoSuisse, Changement climatique

² Le dernier rapport de la Commission mondiale sur l'économie et le climat (GCEC, 2018) estime qu'avec une action forte pour le climat, il y a un potentiel global de gains économiques directs de 26'000 milliards USD d'ici 2030.

³ Selon le rapport de l'OCDE sur les conséquences économiques des changements climatiques (2016), si la hausse des températures se poursuit, la perte du PIB pourrait atteindre 10 % à la fin du siècle

Table des matières

AVANT-PROPOS DE LA MUNICIPALITE	2
1. INTRODUCTION.....	4
Les enjeux sur le territoire cantonal.....	4
La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux.....	5
2. ETAT DES LIEUX	6
Présentation de la commune.....	6
Profil climatique	14
Profil énergétique	17
Consultation publique	20
3. VISION ET OBJECTIFS.....	21
Vision à l'horizon 2050	21
Objectifs à l'horizon 2030.....	22
4. PLAN D' ACTIONS	24
Actions du bloc Energie et mobilité	27
Actions du bloc Adaptation aux changements climatiques.....	29
5. GOUVERNANCE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE.....	31
Gouvernance.....	31
6. COMMUNICATION DU PECC	33
7. CONCLUSION.....	34

1. Introduction

Les enjeux sur le territoire cantonal

a. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle du territoire vaudois

Selon l'état des lieux des émissions de GES à l'échelle du territoire vaudois, les principales sources d'émissions sont l'utilisation de véhicules à moteur pour les déplacements (total carburants : 41% des émissions) et la production de chaleur dans les bâtiments et l'industrie (total combustible : 38% des émissions). L'agriculture émet 11% de GES et le reste des émissions provient des procédés industriels, de l'utilisation du sol et de la gestion des déchets.

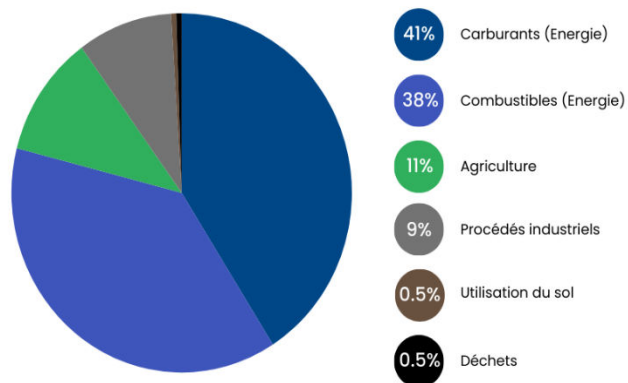


Figure 1 Répartition des émissions de GES par habitant en 2015 - Plan Climat Vaudois

A ces émissions GES territoriales s'ajoutent des émissions GES extra-territoriales par exemple dues à notre consommation et à l'achat de biens.

Ces émissions extra-territoriales sont une part importante du bilan carbone vaudois, environ 1.5x des émissions territoriales ou ~60% du total des émissions GES.

La Commune de Villars-Ste-Croix a des leviers d'action et des responsabilités importantes pour contribuer, à son échelle, à l'effort de réduction des émissions de GES, en particulier dans les domaines de l'énergie et de la mobilité. Les principaux postes d'émissions sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

b. Les effets du changement climatique à l'échelle du territoire vaudois

Les changements climatiques sont déjà visibles et vont se renforcer à l'avenir. Ils se caractérisent par des étés très secs et plus chauds, des journées tropicales plus nombreuses, de fortes précipitations et des hivers peu ou pas enneigés à basse et à moyenne altitude⁴. Ces modifications du climat sont susceptibles d'entraîner des impacts irréversibles, tels que la disparition de certaines essences forestières (épicéa par exemple), une perte importante de la biodiversité, une augmentation des décès en période de canicules, des pénuries d'approvisionnement en eau ou encore des conséquences économiques très marquées pour de nombreux secteurs.

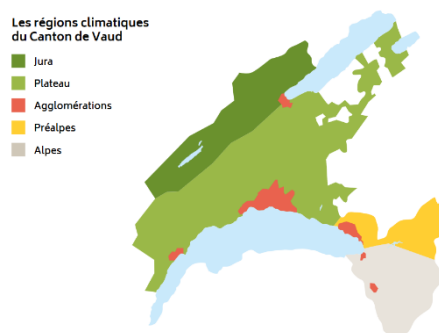


Figure 2 : Les 5 régions climatiques du Canton de Vaud

Les changements climatiques évalués pour le Canton de Vaud⁵ sont comparables à ceux envisagés au niveau national. Toutefois, la diversité géographique du territoire cantonal (altitude, type de végétation, déclivité, etc.) implique de tenir compte des conséquences climatiques différenciées selon les régions climatiques (Jura ; Plateau ; Alpes et Préalpes ; Agglomérations). A titre d'exemple, les mesures liées à une intensification des sécheresses estivales seront distinctes en plaine (besoins d'irrigation pour l'agriculture, débit minimum des cours d'eau pour la faune aquatique), en montagne (état des forêts protectrices contre les dangers naturels, le feu etc.) ou en milieu urbain (îlots de chaleur).

⁴ National Center for Climate Services NCCS, CH2018 – Scénarios climatiques pour la Suisse, <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/changement-climatique-et-impacts/scenarios-climatiques-suisse.html>

⁵ Changements climatiques du Canton de Vaud - Synthèse et Annexes

Pour minimiser les risques et augmenter la résilience du territoire, la Commune de Villars-Ste-Croix a des leviers et des responsabilités importantes dans des domaines tels que la biodiversité, la prévention et la gestion des dangers naturels et des cours d'eau. Les principaux enjeux d'adaptation sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux

Niveau fédéral

La Confédération a ratifié l'Accord de Paris de 2015, s'engageant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour la limiter à 1.5 °C. Ce faisant, elle s'est engagée à diminuer de moitié les gaz à effet de serre émis à l'intérieur des frontières suisses d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 1990, avec la possibilité de réaliser jusqu'à 40 % de ces réductions à l'étranger. En août 2019, prenant acte des derniers travaux du GIEC, le Conseil fédéral s'est engagé à viser zéro émission nette dès 2050. Les politiques énergétiques et climatiques fédérales doivent notamment permettre d'atteindre cet objectif.

La Stratégie énergétique 2050 a pour objectif de réduire de 54 % la consommation d'énergie finale par habitant-e par an d'ici à 2050 – année de référence 2000 – en améliorant l'efficacité énergétique et en accélérant le développement des énergies renouvelables, ainsi qu'à sortir progressivement du nucléaire. Le peuple suisse a accepté en 2017 la loi révisée sur l'énergie pour mettre en œuvre cette stratégie. Le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle loi et les dispositions d'exécution sont entrées en vigueur.

Niveau cantonal

Le Canton de Vaud a quant à lui adopté en 2019 sa nouvelle Conception cantonale de l'énergie (CoCEn). Elle a pour objectif de réduire la consommation d'énergie finale par habitant-e de 44 % en 2035 et de 57 % en 2050, par rapport à l'année de 2000. Elle vise également un approvisionnement énergétique couvert à 35 % par des énergies renouvelables en 2035 et à 50 % en 2050.

Le Plan climat vaudois 1^{ère} génération, adopté en juin 2020, vise une réduction de 50 % à 60 % des émissions de GES du territoire cantonal d'ici 2030, avec comme année de référence 1990. La neutralité carbone est visée d'ici à 2050. Afin d'atteindre ces deux objectifs, les objectifs 2035 de la CoCEn ont été ramenés à 2030. Pour l'adaptation, les objectifs sont à la fois de préparer les systèmes humains (santé, économie) et naturels (biodiversité, sol, eau, forêt, etc.) aux effets des changements climatiques et en réduire les vulnérabilités⁶. L'atteinte des objectifs cantonaux ne sera possible qu'avec les efforts de l'ensemble de la collectivité, qu'il s'agisse des communes, des entreprises ou des citoyennes et citoyens.

Depuis juin 2023, l'Etat et les communes doivent, dans l'exercice de leurs tâches, atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 au plus tard. A cette fin, ils élaborent des plans d'action avec des objectifs intermédiaires pour 2030 et 2040, selon l'article 179b de la Constitution vaudoise.

Niveau communal

Les communes ont des leviers importants en matière de réduction des émissions et d'adaptation aux changements climatiques. Leur proximité avec la population et leurs connaissances fines du territoire en font des partenaires indispensables à l'atteinte des objectifs climatiques fédéraux et cantonaux. Afin de les soutenir dans l'élaboration d'une politique énergétique et climatique cohérente et ambitieuse, le Plan climat vaudois a prévu des mesures d'accompagnement ciblées.

Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) s'appuie sur les outils et ressources mises à disposition par le Canton. Il est structuré comme suit :

- ❖ Un état des lieux (partie 2) est d'abord réalisé pour dresser le profil énergétique et climatique du territoire communal.

⁶ Fait qu'un-e individu-e, une espèce ou un milieu subisse un dommage en lien avec une perturbation, notamment environnementale ou climatique.

- ❖ Sur cette base, la vision à long terme et les objectifs à moyen terme que se donne la Municipalité sont détaillés (partie 3).
- ❖ Un plan d'action concret sur trois ans est ensuite détaillé (partie 4) autour de trois axes : mesures transversales ; mesures énergétiques et de réduction ; mesures d'adaptation.
- ❖ Enfin la gouvernance et le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions (partie 5), ainsi que sa communication auprès de la population (partie 6), sont présentés.

2. Etat des lieux

Présentation de la commune

Généralités

La commune de Villars-Ste-Croix fait partie du district Ouest lausannois et recense 955 habitant-e-s au 31.12.2024. Le territoire s'étend sur une superficie totale de 164 hectares, dont 76 ha en surface agricole (46.3%), 73 ha d'habitat et infrastructures (44.5%) et 15 ha de forêts (9.1%). L'altitude maximale est de 556 mètres.

Son territoire est constitué, dans les grandes lignes :

- Du centre historique de la commune située dans la zone Au Village
- De zones d'habitats de faible à très faible densité au sud et à l'est de la zone Au Village
- D'une vaste zone agricole, principalement vers le nord et l'ouest de la commune
- D'une importante zone incluant différentes zones industrielles au sud de la commune
- D'un bout de la zone industrielle de Bobst, à l'ouest de la commune, partagée avec les communes de Vufflens-la-Ville et de Mex.

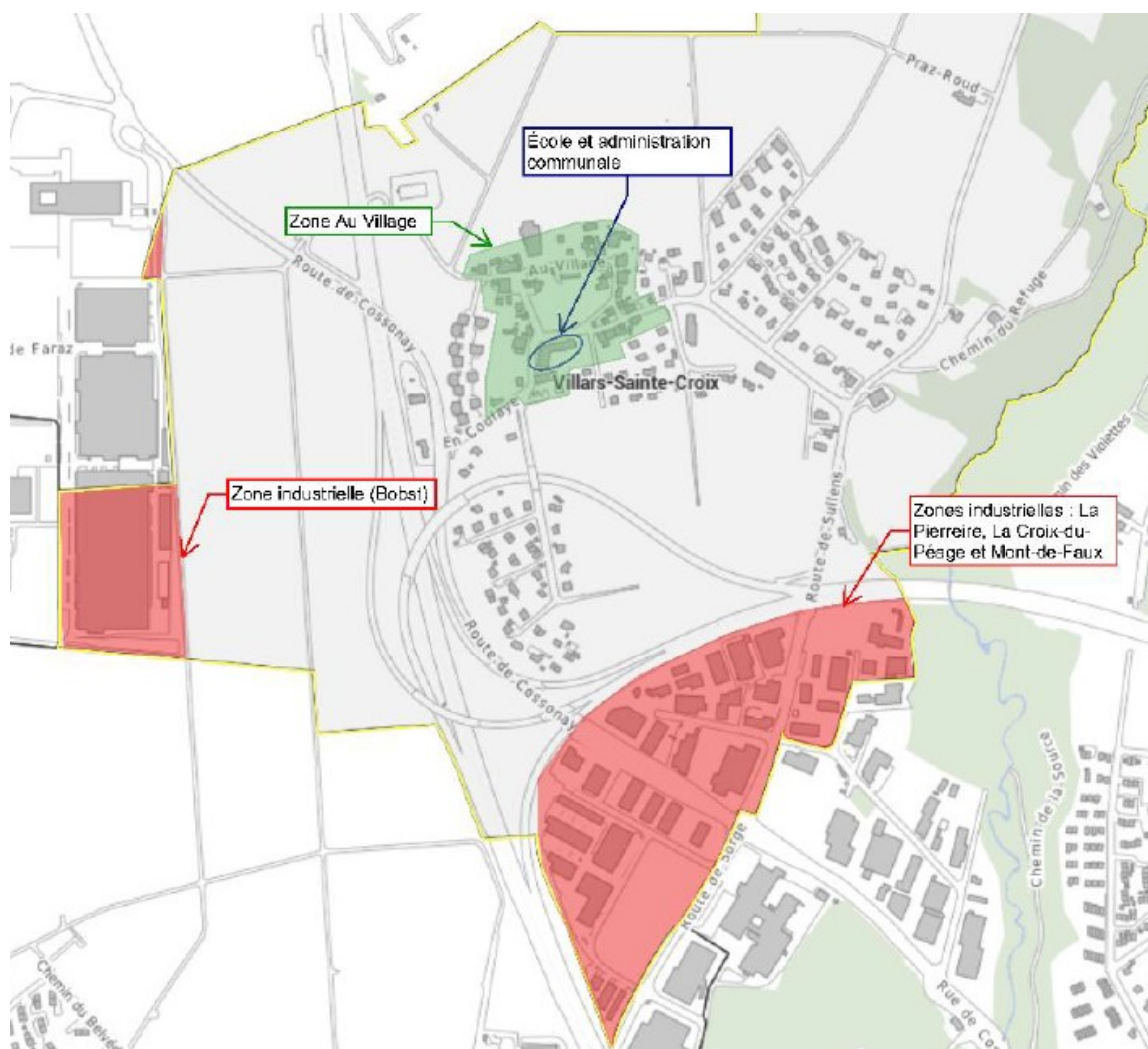
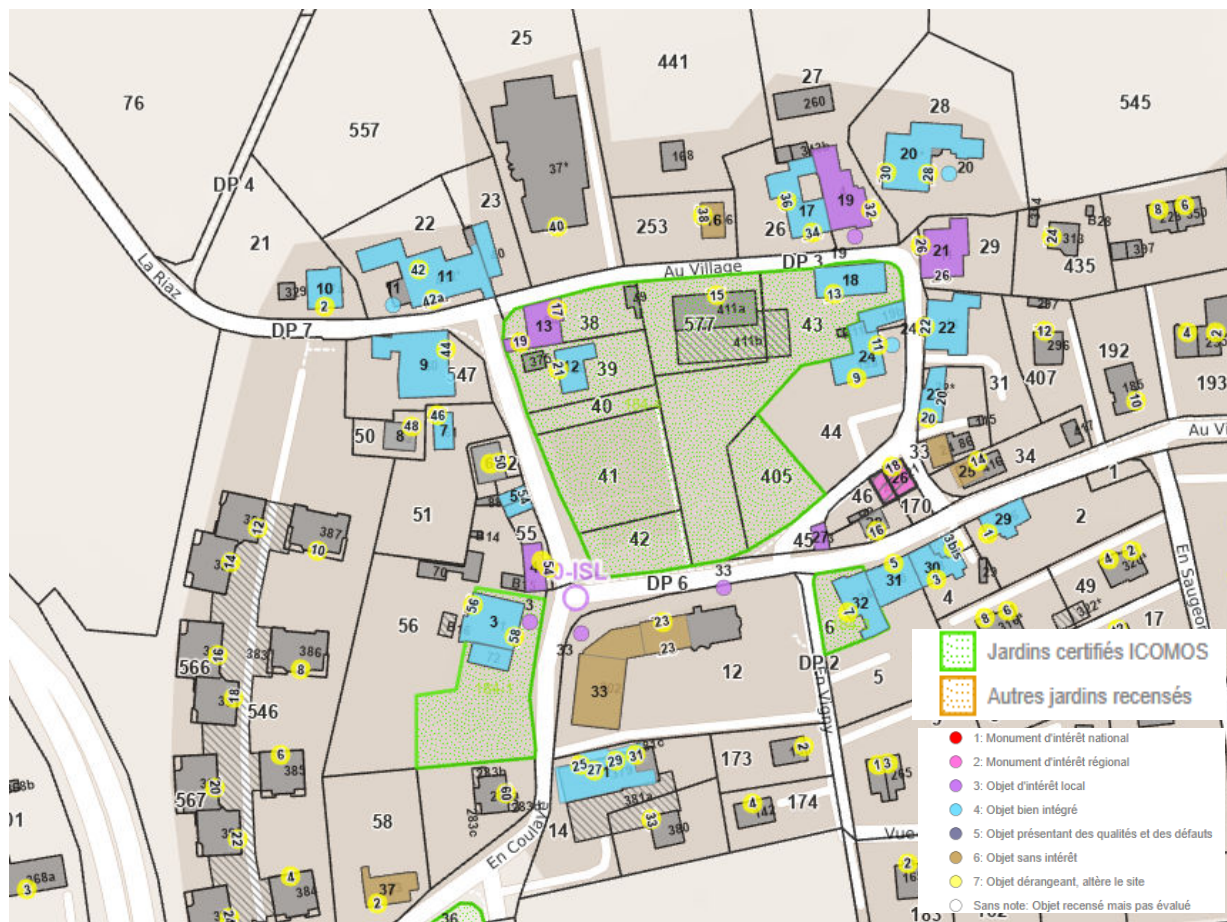


Figure 3 Carte générale de la commune - ©CSD Ingénieurs SA

Parc bâti

Villars-Sainte-Croix est un petit village du canton de Vaud, dans une zone de transition entre campagne et agglomération. Son urbanisme s'organise autour du noyau villageois traditionnel, composé surtout d'habitations individuelles ou de petits immeubles, auquel s'ajoutent des zones d'activités situées en bordure du territoire, proches des axes routiers.

La carte des bâtiments recensés au patrimoine (ci-dessous), montre une concentration des bâtiments classés dans le centre du village. La commune abrite également des jardins historiques certifiés ICOMOS. La certification par cet organe n'est pas contraignante mais peut constituer une base de planification pour la commune.



Economie et finances

D'un point de vue économique, la commune de Villars-Ste-Croix abrite environ 220 entreprises offrant plus de 1'200 emplois (EPT).

De manière générale, la santé financière de la commune est bonne grâce à :

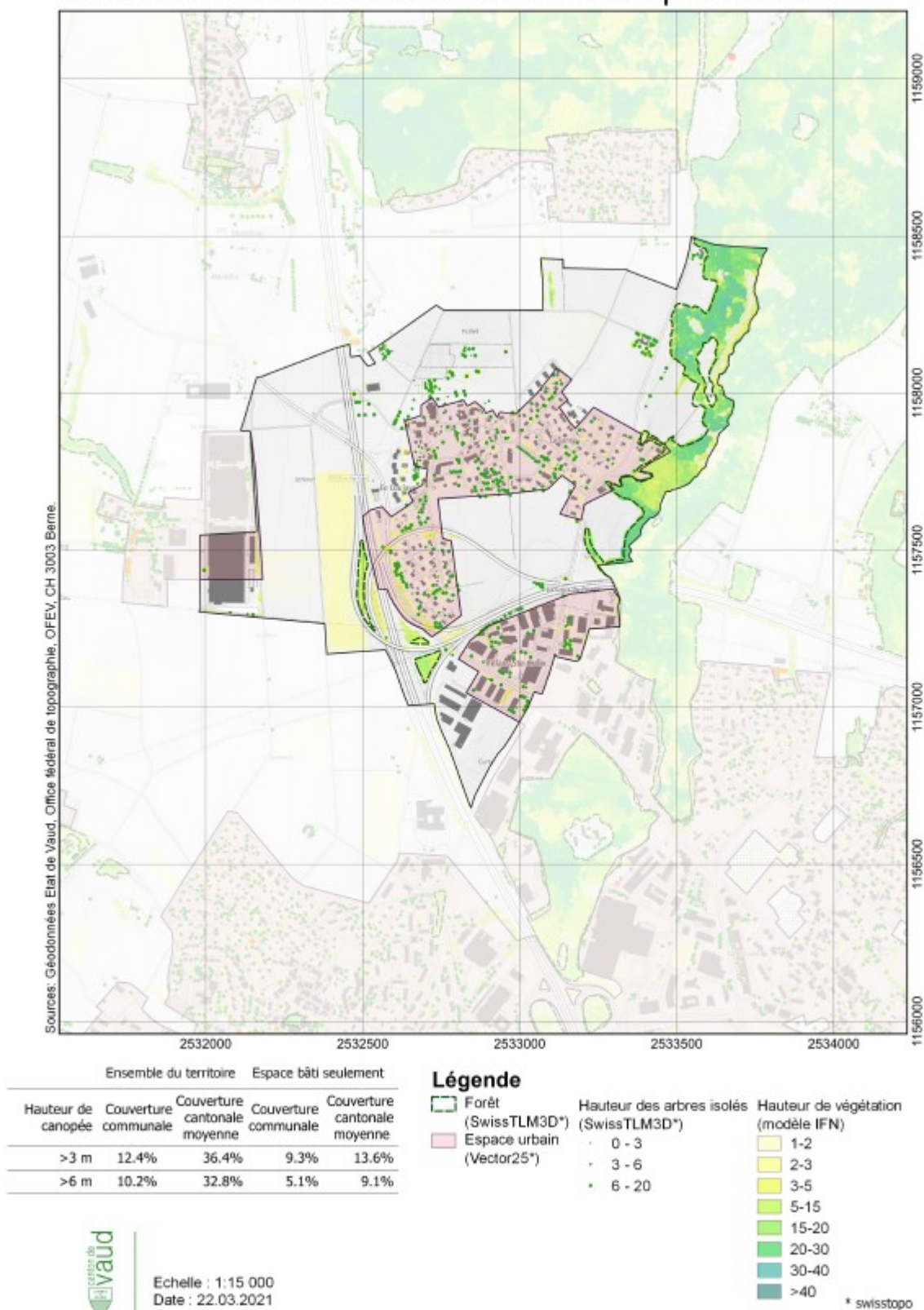
- Une marge d'autofinancement moyenne de 508'000.- francs sur les 10 dernières années
- Une capacité d'autofinancement en 2024 de CHF 59'000.-
- Une quotité de dette brute de 89.9% en 2024 (entre 50% et 100% = bon)
- Un degré d'autofinancement sur les 8 dernières années de 101.86% (+ de 80% = excellent)

Biodiversité et forêts

Une liaison biologique terrestre suprarégionale à conserver existe le long de la limite nord du territoire.

La canopée urbaine représente l'ensemble des arbres et surfaces arborisées présents en milieu urbain. Elle joue un rôle essentiel dans l'amélioration du cadre de vie, notamment en apportant de l'ombre, en limitant les îlots de chaleur, en favorisant la biodiversité et en contribuant à la qualité de l'air. D'après la carte cantonale de canopée urbaine, la couverture communale de l'espace bâti est de 5.1%, inférieure à la couverture cantonale moyenne (9.1% en 2021).

Commune de Villars-Sainte-Croix - Canopée urbaine

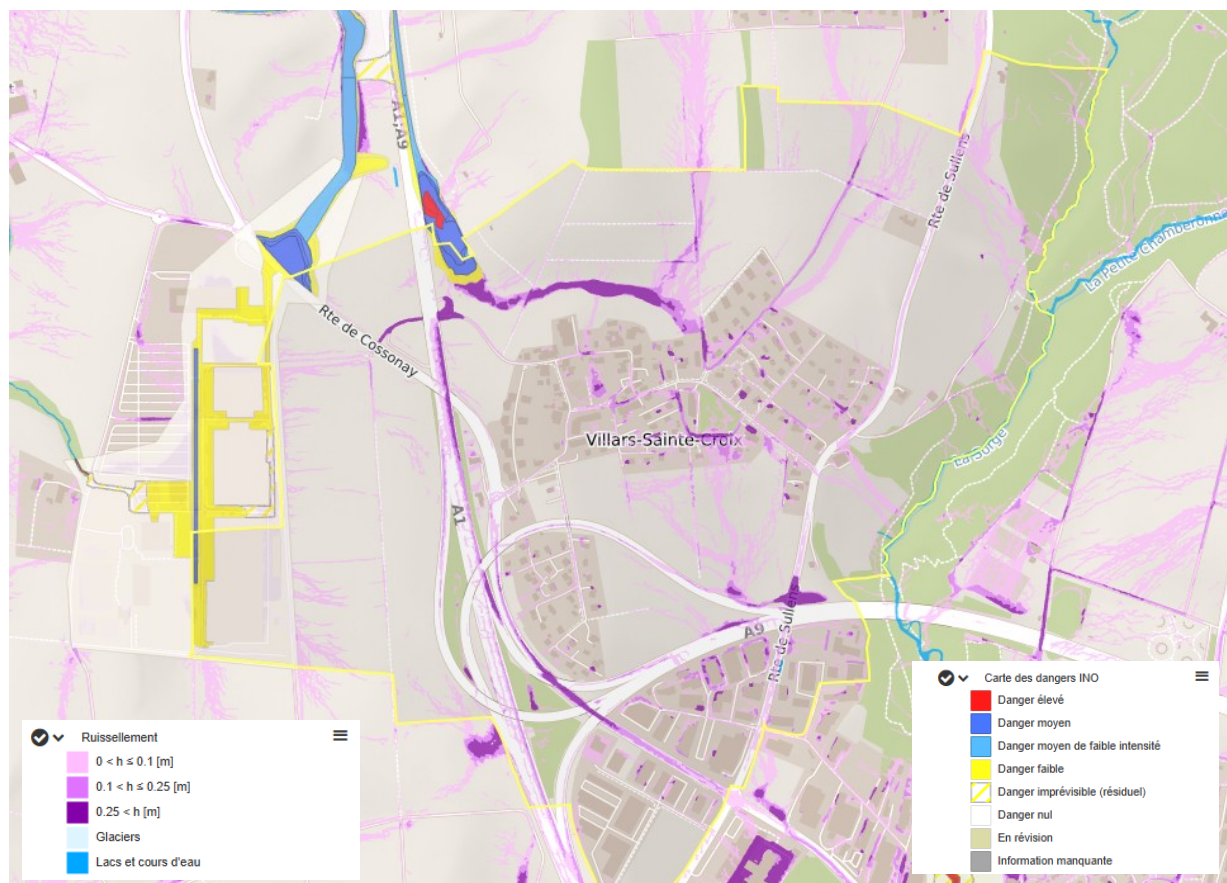


La commune n'a pas bénéficié de l'inventaire du Canton de Vaud concernant les colonies d'hirondelles, martinets et chauve-souris.

Les forêts communales sont gérées par le groupement du triage forestier de la Venoge. Elles sont exploitées durablement et remplissent leurs fonctions de forêts de production, protection et d'accueil écologique.

Dangers naturels

Le guichet cartographique cantonal met en évidence une exposition du territoire à des dangers naturels liés aux inondations, principalement dans la partie nord, à proximité de l'autoroute. Par ailleurs, un risque de ruissellement est identifié sur une grande partie du territoire.



Mobilité

La commune de Villars-Ste-Croix bénéficie d'un réseau routier particulièrement bien développé grâce à sa proximité immédiate avec les autoroutes A1 et A9. La jonction autoroutière de Villars-Ste-Croix constitue un important nœud de circulation pour l'Ouest lausannois et offre un accès rapide à Lausanne, Yverdon-les-Bains, Genève ainsi qu'au Valais. Il y a également 2 routes cantonales principales traversant la commune, permettant de renforcer l'attractivité du territoire pour la population et les entreprises implantées dans la commune.

La commune ne dispose pas d'itinéraires de randonnée pédestre, ni d'itinéraires à vélo. Aucune bande cyclable n'existe sur le réseau routier communal. Le réseau de mobilité piétonne est présent sur l'intégralité du village, même si des secteurs lacunaires sont constatés par la population (voir sondage).

La commune est desservie par la ligne 32 des Transports publics lausannois. Également la ligne 17 qui s'arrête à la Croix-du-Péage. A partir de mi-août 2026, la ligne TL35 reliera Villars-Ste-Croix à Bussigny.

Prochainement, le Tramway permettra de relier Villars-Ste-Croix avec plusieurs commune de l'Ouest Lausannois. En 2024, le montant subventionné pour l'abonnement aux transports publics était de CHF 11'600.-

Gestion des déchets

La commune dispose d'un Eco-point qui permet de collecter, entre autres, les bouteilles en PET, capsules de café, aluminium, textiles, etc. Les ordures ménagères, le papier / carton, les déchets compostables et le verre sont collectés en porte-à-porte.

Il y a une déchetterie intercommunale à Bussigny, accessible sur présentation d'une carte. Une autorisation est demandée pour le dépôt d'objets encombrants. Depuis 2024, la dépose de gros appareils électroménager n'est plus admise, il est demandé de les ramener auprès des commerçants.

La commune communique fortement sur son site Internet afin d'aider la population à mieux trier et réduire ses déchets. Elle met en avant des applications permettant de faciliter le tri des déchets et sensibilise contre le gaspillage alimentaire.

Bâtiments et infrastructures techniques

Le parc bâti communal est composé de 7 bâtiments chauffés :

Bâtiment	Adresse	Agent énergétique	Répartition	
			Patr. admin	Patr. financier
Ecole + administration	Au Village 23	Mazout	100	0
Ancienne laiterie	Au Village 54	PAC géothermique	100	0
Ancienne maison de commune	Au Village 54	PAC géothermique	100	0
Chapelle	L'Hôpital	Electricité	100	0
Portacabine	Au village 23	Electricité	100	0
Fontaine couverte	Au Village	-	100	0
Voirie + restaurant + 5 appartements	En Saugeon 1-3-5	Gaz	0	100

Les eaux usées sont traitées par la STEP de Vidy. Cette dernière a été reconstruite en 2015 et peut désormais épurer les eaux usées amenées par plus de 240'000 habitants, sans porter atteinte au milieu naturel.

La commune ne dispose pas de bornes de recharges électriques.

Autorités et associations intercommunales

La Municipalité est composée de 5 membres. Le conseil général est composé de 60 membres au 31 décembre 2025. La commune est membre de plusieurs associations intercommunales, dont les principales :

- Instruction publique – Convention scolaire Intercommunale entre Bussigny et Villars-Ste-Croix

- BussiVilage – Accueil de jour des enfants
- ARASOL – Association Régionale pour l’Action Sociale région Ouest Lausannois
- APREMADOL – Association pour la Prévention et le maintien à domicile dans l’Ouest Lausannois
- EIEVMV – Entente Intercommunale des Eaux de Vufflens-la-Ville / Mex et Villars-Ste-Croix
- FORET – Triage de la Venoge
- POLOUEST – Police de l’ouest lausannois
- ORPC – Office Régionale de Protection Civile
- SDIS – Service Défense Incendie et Secours
- SDOL – Stratégie et Développement de l’Ouest Lausannois
- PALM – Projet d’Agglomération Lausanne-Morges
- LR – Lausanne Région
- ADCV – Association des Communes Vaudoises
- UCV – Union des communes vaudoises
- TL – Transports publics Urbain de la région Lausannoise
- CSM – Centre Sportif de Malley

Administration et parc véhicules

Les locaux de l’administration sont actuellement situés au dernier étage de l’école. Les futurs locaux sont en cours de construction, comme mentionné plus tard.

La commune possède 1 utilitaire diesel utilisé par le service de voirie.

Communication

La Municipalité communique avec ses citoyens par le biais d’un tout-ménage et du site internet communal où elle publie fréquemment des actualités et informations sur diverses thématiques. La commune a également un journal d’informations de la commune « Le Cancoir Infos ». La commune n’est pas présente sur les réseaux sociaux.

Démarches existantes

Au cours des dernières années, la commune de Villars-Ste-Croix a réalisé plusieurs projets ou démarches significatives en matière d’efficacité énergétique, de biodiversité et de mobilité.

En matière d’énergie :

La commune a investi dans l’entretien et l’amélioration de son patrimoine bâti communal. On peut notamment citer :

- Maison de commune : transformation et réhabilitation du bâtiment pour y aménager l’administration communale (2025-2026)
- Ancienne laiterie : déconstruction du bâtiment existant et construction d’un bâtiment comportant des salles de réunions et divers locaux d’archives (2025-2026).
- Installation d’une pompe à chaleur géothermique pour les deux bâtiments cités précédemment.
- Etude de rénovation énergétique du Collège (en cours).
- Remplacement de l’éclairage public par des LED (2023).

En matière de limitation des déchets :

- Mise en place d'une communication active sur la gestion des déchets et du tri.
- Installation d'un point de collecte « EcoPoint » dans le secteur de l'hôpital.

En matière de mobilité :

- Mise en place d'une subvention pour l'achat d'un vélo électrique.
- Mise en place d'une subvention pour l'abonnement aux transports publics.
- Arrivée du tramway lausannois jusqu'à la Route de Sullens à Villars-Ste-Croix (en cours).

En matière de biodiversité :

La commune est actuellement dans une démarche de révision de son plan d'affectation communal (PACom) afin d'y intégrer les enjeux environnementaux (imperméabilisation des sols, préservation de surfaces dédiées à la verdure et biodiversité).

Ce dynamisme est porté par la Municipalité, qui démontre une sensibilité à ces thématiques. De fait, l'élaboration du PECC a pour intérêt :

- D'identifier le potentiel d'action dans des domaines évidents à première vue et/ou les actions dont la mise en œuvre engage la population, par exemple en matière de communication / sensibilisation ou d'incitation financière ciblées sur certaines thématiques.
- D'établir une planification directrice ou stratégique, ancrée dans la gestion communale et définissant une vision politique claire.

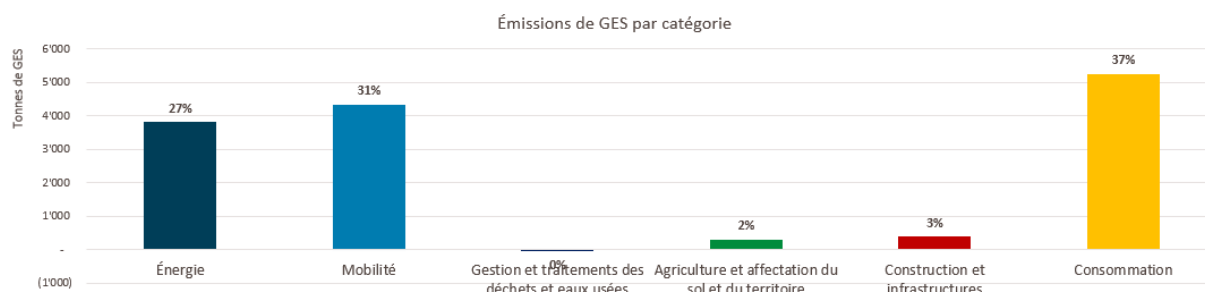
Profil climatique

Le profil climatique de la Commune de Villars-Saint-Croix a été réalisé sur la base des données 2024 et des outils fournis par le Canton (cf. Annexe 2). Il donne les indications de base nécessaires à la bonne compréhension des principaux postes d'émissions de GES (volet 1) et des principaux enjeux d'adaptation (volet 2) sur le territoire de la commune.

Volet 1 : Principaux postes d'émissions de GES

Emissions du territoire

Les catégories « consommation », « mobilité » et « énergie » sont les plus émettrices et comptabilisent 97% des émissions du territoire. La gestion des déchets, l'agriculture et la construction ne participe que marginalement aux émissions du territoire.



Les émissions de la catégorie « Mobilité » sont à mettre sur le compte du transport individuel à 73% et du transport par avion à 24%. Cette situation est caractéristique d'une commune périurbaine. Malgré la présence d'environ 1'200 emplois sur son territoire, la majorité de la population active exerce son activité professionnelle à l'extérieur de la commune.

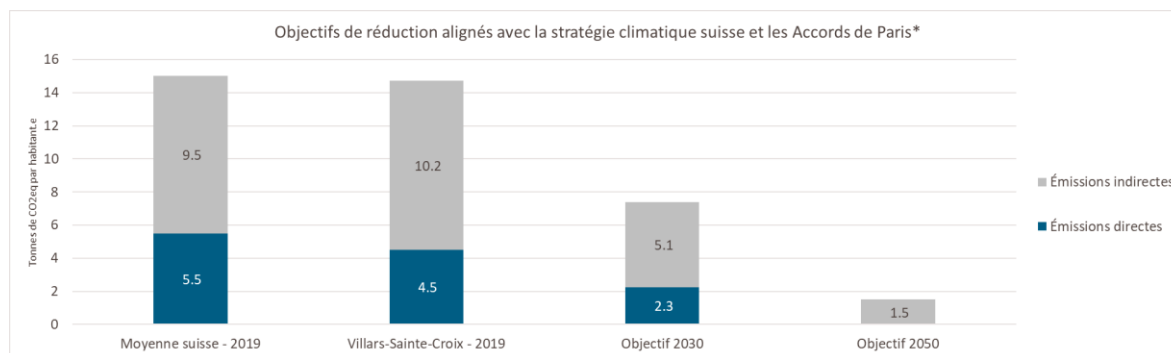
Les émissions de la catégorie « Énergie » sont à imputer, d'une part, aux agents énergétiques fossile utilisés comme source de chauffage soit le gaz naturel à 34%, le mazout à 32% puis d'autre part, la consommation d'électricité hors chaleur à 28%.

Les émissions de la catégorie « Consommation » correspondent à des émissions indirectes (produites hors du territoire) générées lors de leur production et fin de vie. Une part d'environ 16% est à imputer à l'alimentation. Le reste se répartit dans les catégories habits et chaussures, santé, loisirs et culture, biens et services divers ainsi que numérique.

La part d'émissions à imputer à la catégorie « Agriculture » dépend fortement du nombre de têtes de bétail ainsi que des surfaces agricoles et viticoles, peu nombreuses à Villars-Ste-Croix.

Les émissions de la catégorie « Constructions et infrastructures » sont relatifs aux investissements annuels publics et privés de la commune.

Bien que marginales sur l'ensemble du territoire, les déchets incinérables (ordures ménagères et encombrants incinérables) ainsi que les biodéchets sont responsables de la totalité des émissions de la catégorie déchets.

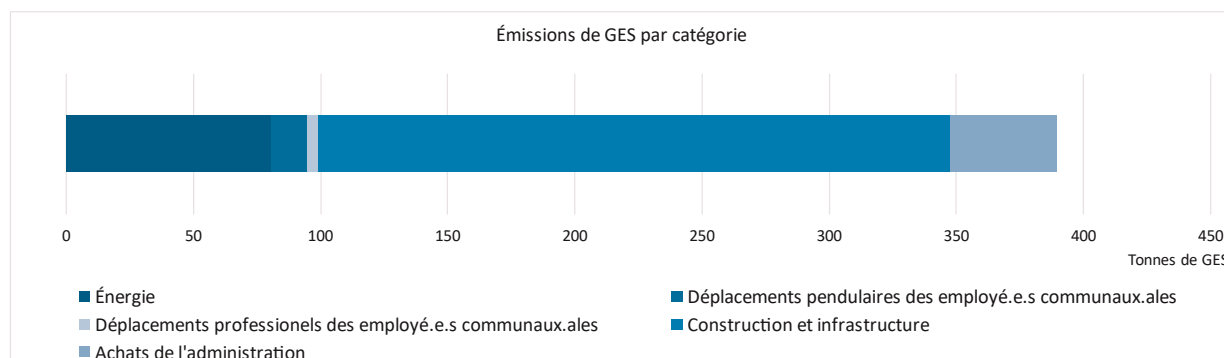


Le bilan carbone montre qu'un habitant de Villars-Ste-Croix produit en moyenne 14.7 tonnes de GES par années, ce qui est très légèrement inférieur à la moyenne suisse située à 15 tonnes (la moyenne cantonale est également autour des 15 tonnes). Pour atteindre les objectifs 2030, les émissions devront être divisées par 2. Il faudra pratiquement les diviser par 10 pour atteindre l'objectif 2050.

A noter que les émissions liées aux investissements des habitants (selon la méthode de calcul 90% dans des fonds traditionnels, 10% dans des fonds durables) ne sont pas prises en considération et représentent le double (environ 26 to/eq-CO2 par an).

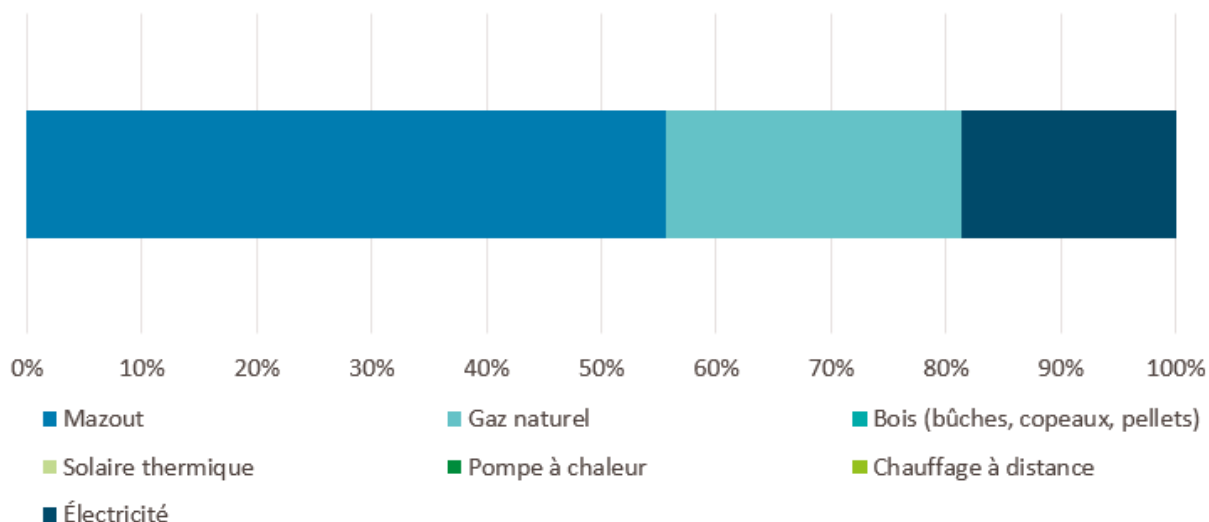
Emissions administration communale

L'administration communale émet 390 tonnes eq-Co2 par an, dont 324 tonnes sont des émissions indirectes.



- Plus de 60% des émissions sont à imputer à la catégorie « Construction et infrastructures », elles sont entièrement indirectes (routes, logement et autres travaux) ;
- 21% des émissions sont à imputer à la catégorie « Énergie ». Les parts d'émissions générées par le patrimoine communal, financier et l'éclairage public sont respectivement de 17.7%, 6.9% et 1.4%. Le patrimoine communal est exclusivement chauffé par du mazout.
- 10% des émissions sont à imputer aux achats de l'administration.
- Moins de 4% des émissions sont à imputer à la mobilité pendulaire et professionnelle des employés communaux (Municipaux compris).

Comme le montre le graphique ci-dessous, l'ensemble des bâtiments communaux sont actuellement chauffés à l'aide d'énergies fossiles. L'ancienne laiterie et l'administration communale seront toutefois alimentées par une pompe à chaleur géothermique dès 2026.



Volet 2 : Principaux enjeux d'adaptation

En ce qui concerne les enjeux d'adaptation aux changements climatiques, la commune de Villars-Ste-Croix appartient à la zone géographique Plateau. Les évolutions climatiques attendues, ainsi que les enjeux et les risques qui y sont liés, sont comparables à ceux des autres communes situées au sein de ce périmètre.

Sans mesures de protection du climat, les principales évolutions climatiques attendues d'ici 2035 sont :

- Une hausse de la température de 1,2°C (par rapport à 1995) ;
- Le doublement du nombre de jours tropicaux par année (température maximum égale ou supérieure à 30°C), soit environ 16 jours par an ;
- Des épisodes de précipitations plus intenses et fréquents ;
- La diminution des jours d'hiver (température reste en dessous de 0°C), soit environ 13 jours par an contre 21 en 1995 ;
- Un avancement de 2 à 4 semaines de la période de végétation.

Leurs impacts concrets sur le territoire de Villars-Ste-Croix peuvent être les suivants :

- L'aggravation des risques sur la santé humaine de la population en lien avec les épisodes de canicules plus fréquents et l'expansion de faune et flore sources d'allergie et/ou de maladie.
- Diminution des ressources en eau avec des conséquences notamment sur les rendements agricoles et sur l'approvisionnement en eau potable, et sur la qualité des cours d'eau.
- Dépérissement des forêts et de la qualité des ressources en eaux souterraines.
- Multiplication des tempêtes et grêle, accentuant la vulnérabilité de l'enveloppe des bâtiments (toits, panneaux solaires, etc.). L'augmentation des fortes précipitations peut accentuer les phénomènes de ruissellement en milieu construit, ce qui peut entraîner des dégâts aux bâtiments.

Profil énergétique

Données de base

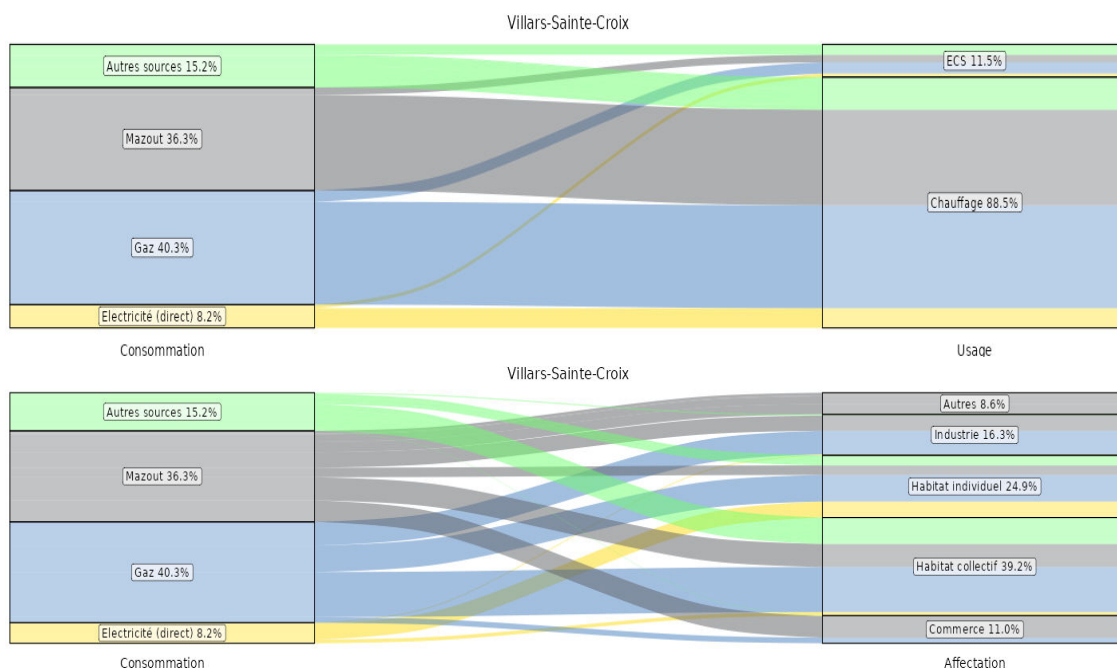
Chaleur des bâtiments

Le territoire compte 231 bâtiments. En 2024, la consommation d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire (ECS) était d'environ 11'000 MWh/an, réparti en 88.5% pour le chauffage et 11.5% pour l'eau chaude.

Rapporté au 121'000 m² de surface de référence énergétique (SRE), cela représente 90 kWh/m². C'est inférieur à la moyenne cantonale (105 kWh/m²) mais environ deux fois plus élevé que les standards pour les nouvelles constructions (SIA 380/1, environ 50 kWh/m²).

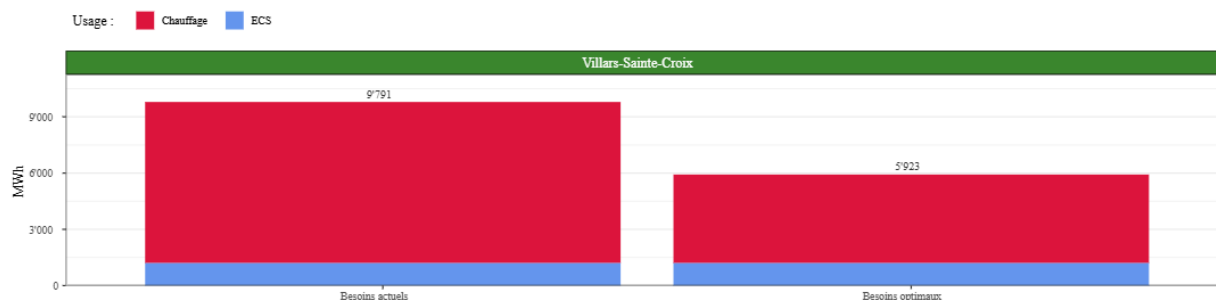
Le gaz et le mazout sont les principaux agents énergétiques utilisés et couvrent en tout plus de 76% des consommations. La couverture des agents énergétiques renouvelables (PAC, pellets, solaire thermique) est marginale (environ 15%).

Les graphiques suivants détaillent la consommation en fonction de l'usage et de l'affectation. Le mix énergétique est sensiblement similaire pour l'habitat individuel que pour l'habitat collectif, avec toutefois une nuance concernant le recours à l'électricité directe qui a été, à une certaine époque en raison des prix bas de l'électricité, davantage mise en œuvre dans l'habitat individuel.



Potentiel d'économie d'énergie

Selon les données du profil énergétique, 65% des bâtiments devraient procéder à une rénovation énergétique afin de diminuer leurs besoins. Grâce à l'assainissement des bâtiments, la consommation théorique optimale pour le chauffage pourrait être réduite de plus d'un tiers. De plus, une rénovation énergétique permet au bâtiment de remplir les conditions optimales afin de substituer les énergies fossiles par un agent renouvelable (pellets, PAC), permettant ainsi de réduire les émissions de GES sur le territoire.



Potentiel en énergies renouvelables

Au vu de la faible densité du bâti, le développement d'un chauffage à distance (CAD) n'est pas pertinent sur la commune de Villars-Sté-Croix. De plus, le CAD devrait être alimenté par une énergie renouvelable, du bois-énergie ou de la géothermie profonde. Or, le potentiel bois énergie sur le territoire communal (environ 260 MWh/an) n'est pas suffisant. En revanche, concernant la géothermie profonde, il existe un potentiel significatif de 9'000 MWh/an mais l'utilisation de cette ressource sera contrainte par des limites de rentabilité économique dans le contexte de Villars-Sté-Croix qui dispose d'une trop faible densité de chaleur.

Concrètement, pour la chaleur, les principales énergies renouvelables disponibles sont les suivantes :

- La géothermie faible profondeur, c'est-à-dire l'installation d'une pompe à chaleur sol-eau, est possible au sein du village. Le potentiel, estimé à 4'000 MWh/an⁷, est significatif.
- L'aérothermie, c'est-à-dire l'installation d'une pompe à chaleur air-eau, est une ressource illimitée.
- La géothermie sur nappe phréatique, c'est-à-dire l'installation d'une pompe à chaleur qui utilise l'eau des nappes, a un potentiel non négligeable de 160 MWh/an⁸.
- Le solaire thermique est une énergie qui peut servir d'appoint pour la chaleur d'un bâtiment, essentiellement pour fournir de l'eau chaude, a également un potentiel important estimé à 2'600 MWh/an⁹.
- Le bois-énergie a un potentiel estimé à 260 MWh/an¹⁰.

Concernant la production d'électricité, il y a uniquement le solaire photovoltaïque qui est pertinent sur le territoire. Le potentiel est proche de 18'000 MWh/an. Au-delà des villas individuelles, c'est la zone industrielle qui dispose d'importantes surfaces en toiture.

La commune peut jouer un rôle important dans la valorisation des énergies renouvelables locales en conseillant les propriétaires dès l'amont de leur projet de construction. Il existe des outils comme le « conseil incitatif chauffez renouvelable » qui permet aux propriétaires de bénéficier d'un conseil gratuit d'un expert certifié concernant le remplacement de son chauffage fossile par du renouvelable.

Consommation électrique globale

En 2023, la consommation électrique totale (chaleur et hors chaleur) sur le territoire de la commune était de près de 7'000 MWh/an ou 7'300 kWh/hab/an. C'est supérieur à la moyenne cantonale (de 4'970

⁷ Source : CSD Ingénieurs SA – 2023.

⁸ Ibid.

⁹ Source : OFEN, potentiel solaire des communes – 2025.

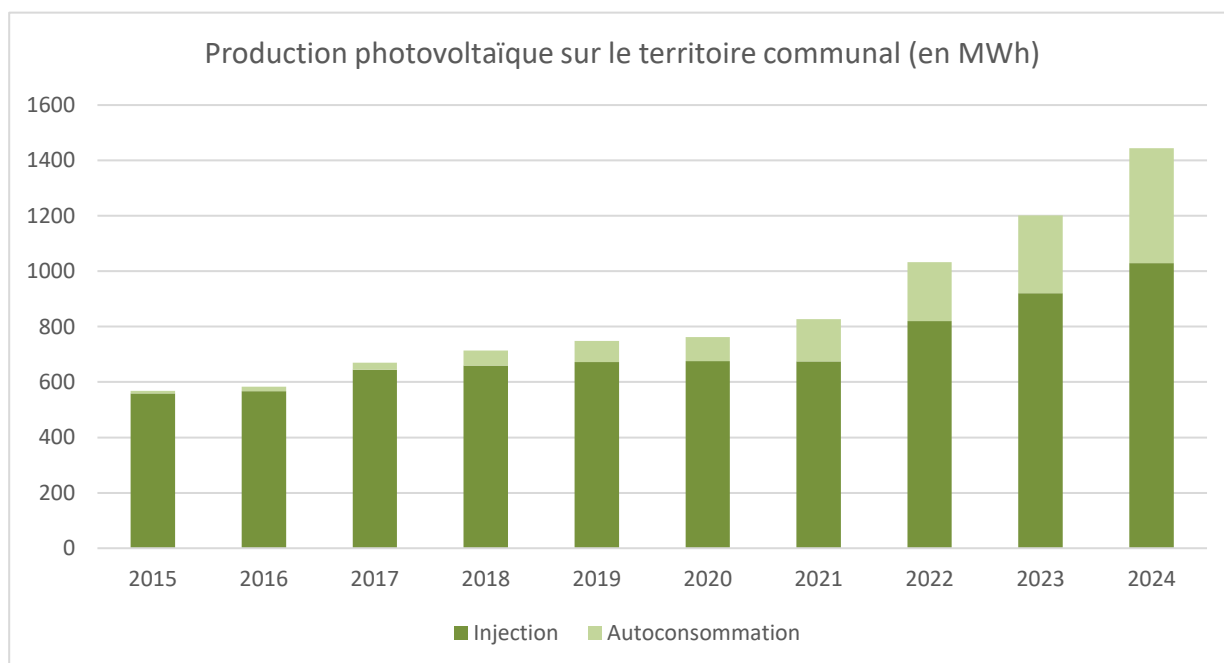
¹⁰ CSD Ingénieurs SA – 2023.

KWh/hab/an)¹¹. Cela s'explique notamment du fait des besoins en électricité de la zone industrielle (environ 65% des besoins).

Production d'électricité solaire

Les chiffres indiqués dans le graphique ci-dessous montrent que la production d'électricité issue du solaire photovoltaïque a été multipliée par plus de 2.5 fois sur le territoire entre 2015 et 2024. C'est nettement inférieur à l'augmentation constatée sur le canton de Vaud, fois 5 de 2015 à 2024.

La production atteint 1'445 MWh en 2024, soit environ 20% de la consommation électrique globale du territoire. La part d'autoconsommation, c'est-à-dire la consommation de l'énergie produite directement sur le lieu de production, a nettement progressée par rapport à 2015, passant de 1% à 28%. **Ce pourcentage est légèrement inférieur à la moyenne cantonale, qui est de 30%**¹². Il existe diverses opportunités permettant d'optimiser l'autoconsommation. Cela peut être réalisé en recourant à des dispositifs de stockage d'énergie, comme des batteries, pour emmagasiner l'excédent d'énergie en vue d'une utilisation ultérieure. De plus, l'adoption de systèmes de gestion intelligente de l'énergie permet d'optimiser l'utilisation de l'électricité en temps réel. En outre, la mise en place d'une autoconsommation collective, où plusieurs utilisateurs partagent l'énergie produite localement constitue une autre possibilité d'amélioration.



¹¹ Diren, 2020.

¹² D'après le profil énergétique des communes vaudoises – 2023.

Consultation publique

Dans le cadre de la phase d'élaboration du PECC et la mesure T4 « favoriser l'engagement et la participation de la population », un sondage en ligne a été soumis aux habitants de Villars-Ste-Croix. Ce dernier a été ouvert à la participation durant tout le mois de décembre 2025. Les habitants ont été informés de cette démarche par le biais du site internet de la commune affichant un QR-code pour accéder directement au questionnaire, ainsi qu'une distribution d'un tout ménage. Il était également possible d'y répondre sur un exemplaire papier mis à disposition par le bureau communal.

Les résultats du sondage sont présentés exhaustivement à l'annexe 3. Le taux de participation se monte à environ 9% avec un total de 85 participant(e)s. Les réponses et leur analyse ont été présentés à la Municipalité lors d'une séance de travail sur la base du support de présentation jointe à l'annexe 3. Il en ressort notamment les constats suivants :

- La tranche d'âge 15 à 30 est nettement sous-représentée ;
- La majorité (77%) des participants sont propriétaires ;
- Les participants semblent très majoritairement sensibles à la problématique du réchauffement climatique et sont modérément actifs ;
- Les participants sont majoritairement mobilisables (63%) et intéressés pour des actions de sensibilisation, notamment concernant les thèmes biodiversité et transition énergétique ;
- D'après les participants, la thématique sur laquelle il faut agir en priorité est le développement des énergies renouvelables sur le territoire. Des subventions sont particulièrement attendues dans le domaine de l'énergie : changement de chauffage, solaire, rénovation.

3. Vision et objectifs

Vision à l'horizon 2050

La Commune de Villars-Ste-Croix a défini sa vision à l'horizon 2050, dans laquelle s'inscrit son Plan énergie et climat communal. Cette vision, qui va orienter les objectifs et les actions, est la suivante :

Le territoire de Villars-Ste-Croix est situé dans un environnement extrêmement privilégié de par sa nature calme et par la beauté de ses paysages mixant forêts et prairies. La commune n'est qu'à 15 minutes du centre de Lausanne et 30 minutes de Vevey. Par conséquent, sa position géographique en fait une commune très appréciée des familles actives. Il est donc important de garder et améliorer ce bien-être en prenant des mesures à long terme afin de mener la transition énergétique et climatique. La Municipalité s'engage pour une politique communale durable qui garantira et répondra aux enjeux de l'urgence climatique à laquelle nous sommes confrontés déjà aujourd'hui.

La Municipalité s'engage ainsi d'une part à une exemplarité énergétique pour son propre parc bâti, reposant sur des mesures telles que l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments, la migration vers des énergies durables et neutre en carbone. D'autre part, la Municipalité s'engage à valoriser les espaces verts et de rencontres communaux, et proposer un large panel pour la mobilité afin que la commune devienne et reste exemplaire à tous les niveaux.

Afin de fédérer l'ensemble des acteur·trice·s et de communiquer l'essence de cette vision, la Municipalité, a défini le slogan suivant :

« 1029 pour un air neuf ! »

Objectifs à l'horizon 2030

En s'appuyant sur l'état des lieux et la vision, la Commune de Villars-Ste-Croix a défini les objectifs sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts durant les prochaines années. Ces objectifs recouvrent les trois axes du modèle de PECC proposé par le Canton, à savoir un axe transversal, un axe Energie & mobilité et un axe Adaptation. Ils sont formulés à l'horizon 2030, mais pourront faire l'objet d'éventuelles adaptations à l'issue de la mise en œuvre du présent PECC.

*NB : les fiches obligatoires sont indiquées **en gras**.*

Thème	Objectifs	N° Fiche d'action
Transversal	<i>Appuyer la Municipalité sur les aspects d'énergie, de climat et de durabilité.</i>	<i>T1 « Mettre en place une commission de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité »</i>
	<i>Impliquer la population dans l'élaboration et/ou la réalisation des actions mises en place par la Commune.</i>	T4 « Participation »
	<i>Optimiser l'usage pour réduire les coûts et les impacts environnementaux.</i>	<i>T8 « Rénover ou construire de manière durable »</i>
	<i>Sensibiliser la population aux enjeux de l'alimentation.</i>	<i>T9 « Promouvoir une alimentation locale, saine et durable »</i>
Energie & mobilité	<i>Encourager les propriétaires privés à améliorer l'isolation thermique de leur bâtiment et la part d'énergie renouvelable.</i>	E10 « Assurer la conformité énergétique et encourager l'efficacité des bâtiments privés »
	<i>Evaluer la qualité énergétique des bâtiments communaux et élaborer un plan d'assainissement pour les bâtiments les plus problématiques.</i>	E11 « Exemplarité »
	<i>Devenir exemplaire en équipant les toitures des bâtiments communaux. Favoriser la pose d'installations photovoltaïques chez les privés.</i>	<i>E15 « Développer la production d'électricité photovoltaïque »</i>

Adaptation aux changements climatiques	<i>Favoriser la biodiversité dans les milieux offrant un potentiel d'amélioration pour leur qualité.</i>	C17 « Biodiversité »
	<i>Préserver l'environnement et la biodiversité en définissant des moyens de prévention et de lutte adéquats.</i>	<i>C18 « Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes »</i>
	<i>Assurer une gestion durable de la ressource en eau sur le long terme (ex : récupération de l'eau de pluie).</i>	<i>C23 « Valorisation de l'eau »</i>

4. Plan d'actions

Le présent **plan d'actions** détermine les actions que la Municipalité s'engage à réaliser sur son territoire au cours des trois prochaines années, en tenant compte des ressources à disposition et de l'état des lieux réalisé (chapitre 2). Ces actions, définies en lien avec les fiches d'action proposées par le Canton, s'inscrivent dans la vision communale et contribuent à concrétiser les objectifs communaux définis précédemment (chapitre 3).

Les 10 actions que la Municipalité s'engage à mettre en œuvre sont détaillées ci-dessous. Pour chacune d'entre elles sont mentionnés synthétiquement :

- Un horizon temporel de mise en œuvre : la plupart s'étalent sur toute la durée du PECC, soit jusqu'en 2028 ;
- Un coût estimatif ; les montants entre parenthèses sont le résultat d'une appréciation très grossière, qui pourra être précisée ultérieurement dans la phase de mise en œuvre du PECC. Les coûts liés aux ressources humaines engagées parmi le personnel communal n'y sont pas incluses ;
- Les résultats attendus ;
- Les ressources et soutiens envisageables ;
- Des arguments en faveur de la mise en œuvre.

Les actions retenues sont affinées dans le tableau de suivi des actions, à la suite de ce document. Le suivi de la mise en œuvre est défini dans le chapitre suivant.

Actions du bloc Transversal

T1 – Mettre en place une commission de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité	2026-2028	> 1'000 CHF
→ Résultats attendus : Création d'un groupe de travail consultatif → Ressources : Selon fiche : conseils auprès du canton et/ou auprès d'une commune dotée d'une commission → Arguments de mise en œuvre : <u>Impliquer la population</u> : renforcer les liens avec la population, faire remonter les préoccupations, favoriser l'émergence de projets initiés par la population et améliorer l'acceptabilité publique des actions <u>Dynamiser les politiques communales en la matière</u> : démarche proactive plutôt que réactive. La commission permet de renforcer la visibilité des thématiques de l'énergie, du climat et de la durabilité. <u>Unir ses forces</u> : bénéficier des idées et compétences de personnes souhaitant s'impliquer.		

T4 – Favoriser la participation et l'engagement de la population	2026-2028	3'000 CHF
→ Résultats attendus : Réaliser une action impliquant la population dans la conception du PECC et au moins une action annuelle de mobilisation citoyenne en lien avec le plan d'action. → Ressources : Outils ou matériels de communication spécifiques indiqués dans les fiches, formation cantonale, conseils du Canton. → Arguments de mise en œuvre : - Susciter l'adhésion et l'engagement de la population pour les objectifs du PECC - Favoriser la cohésion sociale - Créer une dynamique de changement - Capitaliser sur les opportunités et prévenir des coûts futurs. → Autres informations à prendre en compte pour la mise en œuvre : Le sondage a mis en évidence que 37% des votants souhaiteraient prendre part à des actions de participations.		

T8 – Rénover ou construire de manière durable	2026-2028	
→ Résultats attendus : Sur base de la planification énergétique réalisée en 2023, les points suivants ont été retenus : 1) Soutenir la rénovation thermique des bâtiments : abaisser le seuil de consommation de chaleur des bâtiments existants 2) Promouvoir la durabilité dans le domaine de la construction (matériaux verts, réemploi, etc.) → Ressources : diverses subventions pour les bâtiments communaux, subventions du programme bâtiment. → Arguments de mise en œuvre : - Diminuer les émissions de gaz à effet de serre - Soutenir des emplois locaux - Utiliser rationnellement les ressources. La meilleure énergie, c'est celle qu'on ne consomme pas. Les résultats du sondage mettent en évidence l'intérêt d'une partie de la population pour un conseil énergétique personnalisé en amont de tout projet de rénovation, afin d'identifier et d'évaluer les différentes options d'assainissement énergétique envisageables. → Autres informations à prendre en compte pour la mise en œuvre : Les résultats du sondage mettent en évidence qu'une partie de la population est disposée à engager des travaux de rénovation de son bien, à condition de pouvoir bénéficier, au préalable, d'un conseil énergétique personnalisé et de davantage d'aides (financières, techniques, administratives).		

T9 – Promouvoir une alimentation locale et durable	Dès 2026	
→ Résultats attendus : Réaliser les deux axes suivants : 1) Promotion des circuits courts : informer sur les points de vente de produits locaux, se fournir principalement en produits locaux pour les événements organisés par la commune, etc. 2) Sensibilisation de la population : promouvoir des visites scolaires chez les agriculteurs et/ou transformateurs, sensibiliser à l'impact de notre alimentation et aux moyens de le réduire, etc. → Ressources : Fournisseurs locaux, canaux de communication de la Commune, projets citoyens. → Arguments de mise en œuvre : - Soutenir les exploitations agricoles en favorisant l'approvisionnement en produits locaux - Promouvoir une alimentation saine - (Re)créer du lien.		

Actions du bloc Energie et mobilité

E10 – Assurer la conformité énergétique et encourager l'efficacité des bâtiments privés	Dès 2027	
→ Résultats attendus : Les bâtiments sont assainis énergétiquement par leurs propriétaires afin de réduire la consommation et l'émission de gaz à effet de serre. → Ressources : Prestataire de conseil incitatif, communication communale encourageant les économies d'énergie, subventions. → Arguments de mise en œuvre : - Respecter les normes en vigueur - Avoir une vision à long terme - Soutenir les initiatives privées. → Autres informations à prendre en compte pour la mise en œuvre : Les résultats du sondage mettent en évidence l'intérêt d'une partie de la population pour un conseil énergétique personnalisé en amont de tout projet de rénovation, afin d'identifier et d'évaluer les différentes options d'assainissement énergétique envisageables.		
E11 – Assurer l'exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation de leurs bâtiments	Dès 2026	CHF 12'000
→ Résultats attendus : Réaliser les mesures suivantes : 1) Réaliser des études CECB+ sur au moins 50% des bâtiments communaux construits avant 2000. 2) Mettre en place un suivi énergétique pour au moins 50% des bâtiments communaux chauffés. 3) Etablir un plan d'assainissement des bâtiments communaux et y prévoir les budgets nécessaires. → Ressources : Subventions du Programme bâtiment, association Energo pour le suivi énergétique des bâtiments communaux, expert CECB. → Arguments de mise en œuvre : - Rôle d'exemplarité de la commune - Réduire la consommation d'énergie - Maîtriser la consommation d'énergie - Avoir une vision à long terme.		

E15 – Développer la production d'électricité photovoltaïque	Dès 2026	
→ Résultats attendus : Réaliser au moins une action parmi les trois proposées par la fiche : 1) Appel d'offre pour propriétaires privés 2) Equipement des bâtiments communaux (avec maximisation de l'autoconsommation via RCP ou CEL) 3) Subvention communale → Ressources : Prestataire de conseil incitatif pour étude de faisabilité, canaux de communication de la commune, subventions. → Arguments de mise en œuvre : - Augmenter la production solaire photovoltaïque en maximisant l'autoconsommation - Réduire la dépendance communale au réseau électrique - Rentabilité d'investissement par rapport à la durée de vie des installations photovoltaïques. → Autres informations à prendre en compte pour la mise en œuvre : Le sondage a révélé un fort intérêt de la population pour le développement du photovoltaïque. La mise en place d'une subvention communale dédiée apparaît comme la mesure prioritaire aux yeux des répondants.		

Actions du bloc Adaptation aux changements climatiques

C17 - Renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques	2026-2028	
→ Résultats attendus : Réaliser au moins 3 actions parmi : 1) Réaliser l'inventaire des arbres remarquables et former du personnel communal à la gestion du patrimoine arboré 2) Création d'un arboretum sur une parcelle communale 3) Réalisation d'un inventaire puis d'un plan d'action afin de protéger une espèce faunistique 4) Introduire un indice de verdure dans le règlement du PACom → Ressources : Plusieurs subventions et formations cantonales, boîte à outils cantonale, associations de protection de la nature, biologiste à mandater. → Arguments de mise en œuvre : - Amélioration de la qualité de vie de tous - Gain de fraîcheur en été - Amélioration de la qualité de l'air, - Protection et valorisation du patrimoine naturel local - Contribution au maintien de pollinisateurs. → Autres informations à prendre en compte pour la mise en œuvre : Tenir compte des résultats du sondage et aux avis de la population pour renforcer la biodiversité communale.		

C18 – Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	2026-2028	
→ Résultats attendus : Réaliser au moins trois des actions suivantes : 1) Former au moins une personne à la gestion des organisme exotiques envahissants et désigner une personne responsable au sein de la commune 2) Mettre en place des actions de lutte contre les organismes exotiques envahissants sur les surfaces propriété communales et saisir les néophytes sur Infoflora 3) Conduire une action de communication auprès de la population → Ressources : Plateforme Infoflora, documentation mise à disposition par la Canton, mandataire spécialisé. → Arguments de mise en œuvre : - Préserver la santé de la population - Préserver l'environnement et la biodiversité en définissant des moyens de prévention et de lutte adéquats.		

C23 – Valorisation de l’eau	2026-2028	
→ Résultats attendus : la réalisation de cette fiche peut être faite via les leviers suivants : 1) Intégration et récupération de l’eau de pluie dans les espaces publics 2) Valorisation de l’eau de pluie dans les nouvelles constructions et quartier 3) Réduire la consommation d’eau dans les bâtiments et sensibiliser la population → Ressources : Divers programmes de soutien et documentations cantonales. → Arguments de mise en œuvre : - Eviter les problèmes de ruissellement - Optimisation de l’arrosage et préservation de l’eau potable - Promouvoir une meilleure qualité de vie urbaine		

5. Gouvernance et suivi de la mise en œuvre

Gouvernance

La Municipalité est responsable d'adopter et de piloter la mise en œuvre du PECC. Elle fixe les priorités et les objectifs à atteindre, détermine le calendrier et les budgets et supervise la mise en œuvre des actions. Elle engage l'action de chaque dicastère désigné afin d'initier les mesures nécessaires. Elle est responsable d'attribuer les mandats, d'activer les partenariats ou d'effectuer les demandes de crédits nécessaires à la réalisation des actions. Elle veille au respect du calendrier et des budgets, en adaptant le cas échéant les objectifs et le plan d'action selon l'évolution des projets.

Le Conseil général, a pour principales tâches :

- D'accorder ou non les budgets et investissements nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action proposé par la Municipalité ;
- De prendre connaissance du PECC.

Pour toute cette démarche, la Municipalité est accompagnée par le bureau Holdibat SA. Celui-ci l'appuie dans l'élaboration des profils énergétiques et climatiques, la fixation des objectifs ainsi que l'identification et le suivi annuel des mesures du plan d'action. Le bureau prestataire lui apporte également un soutien dans les démarches nécessaires pour les demandes de subventions, ainsi que pour l'attribution de mandats complémentaires relatifs aux projets spécifiques.

Pour assurer la coordination opérationnelle, un groupe de suivi PECC composé de membres de la Municipalité et de l'administration communale, ainsi que du bureau Holdibat SA, est créé. Il se réunit au moins une fois par an pour :

- Préparer les dossiers à soumettre à la Municipalité ;
- Effectuer le suivi et proposer les adaptations du plan d'action (Tableau de suivi) ;
- Evaluer et adapter les budgets (Tableau de suivi) ;
- Déterminer les actions de communication à proposer à la Municipalité.

Une séance de suivi annuelle se tient également avec l'ensemble des membres de la Municipalité.

Sources de financement

Le portage, la supervision et le suivi général de la démarche bénéficient de l'accompagnement du bureau Holdibat SA. Le mandat confié à ce bureau porte sur une durée de 4 ans. Ledit mandat équivaut à une montant de CHF 13'890 TTC, réparti sur une année d'élaboration et trois ans de suivi de la mise en œuvre. Il est financé pour 50% par le budget annuel, et pour 50% par une subvention cantonale, qui sera versée par tranche annuelle. La validation du présent document de planification directrice par les autorités cantonales ouvre le droit au versement de la première tranche.

Chaque mesure identifiée dans le cadre du plan d'action est, dans la mesure du possible, intégrée au budget de fonctionnement ou au plan des investissements. Les différentes sources de financement à disposition sont les suivantes :

- Budget de fonctionnement des différents dicastères concernés par la mise en œuvre des mesures transversales, énergétiques et climatiques.
- Demandes spécifiques de crédits au Conseil général.
- Fonds pour l'énergie, le climat et/ou la durabilité.
- Subventions fédérales ou cantonales à solliciter.

Le budget total nécessaire à la mise en œuvre des actions et projets dans le cadre du PECC fait l'objet d'une évaluation et d'une adaptation annuelle par la Municipalité, sur recommandation du dicastère en charge des finances et avec l'appui du bureau mandataire.

Suivi de la mise en œuvre

La mise en œuvre des projets du plan d'action fait l'objet d'un suivi régulier, par le biais d'un tableau dédié au suivi des actions. Ce tableau donne une vue d'ensemble de l'état de réalisation des actions et des prochaines étapes, il est tenu à jour le plus régulièrement possible par le groupe de suivi PECC, avec l'appui ponctuel d'Holdibat SA.

Il fait l'objet d'au moins une révision annuelle, afin de garantir l'atteinte des résultats souhaités, d'évaluer l'avancement de la réalisation des actions et, le cas échéant, de procéder aux adaptations nécessaires. Cette révision doit être validée par la Municipalité.

Le tableau de suivi actualisé est ensuite remis, chaque année, aux autorités cantonales pour ouvrir le droit au versement des tranches annuelles de la subvention. La date de référence correspond à la validation de ce présent document par la Municipalité.

6. Communication du PECC

La Municipalité s'engage à communiquer à la population sur son engagement politique et sur la réalisation des projets prévus dans le cadre du plan d'action. Elle veille à la cohérence des messages et à créer une dynamique en faveur de la durabilité, du climat, et de la transition énergétique. Elle informe la population de la mise en œuvre des actions et l'implique lorsque cela est pertinent.

Le groupe de suivi PECC, avec l'aide du bureau Holdibat SA, est chargé de proposer les actions de communication à la Municipalité, le cas échéant en collaboration avec des partenaires externes ou d'autres communes. Selon le public visé, les canaux suivants pourront être activés :

- Séance d'information ;
- Pages dédiées sur le site web de la commune ;
- Lettres à la population ;
- Affiches.

En s'appuyant sur les outils proposés, la Municipalité met également en avant les possibilités d'actions au niveau de la population, afin d'entraîner une dynamique positive sur tout son territoire. A cet égard, elle communique notamment sur les soutiens financiers disponibles et relaie auprès de sa population les campagnes et programmes de sensibilisation existants.

Une attention particulière sera donnée à l'organisation d'évènements qui permettent d'aller au-delà de l'information, en rendant active la population, en touchant un public plus large et en collaborant avec les sociétés ou associations locales.

7. Conclusion

Par le présent document, la Commune de Villars-Ste-Croix s'engage activement dans une politique énergétique, climatique et de durabilité. Cette démarche vise en particulier à réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant en premier lieu sa consommation d'énergies fossiles et en augmentant sa production énergétique renouvelable, ainsi qu'à s'adapter aux effets des changements climatiques.

Ainsi, la Commune fait preuve d'exemplarité face à ces enjeux. Par ce PECC, elle affirme son souhait d'encourager ses habitant-e-s et toutes/tous les acteur-trice-s présent-e-s sur son territoire à s'engager activement et à participer aux actions qu'elle entreprend.

Adopté par la Municipalité de Villars-Sainte-Croix, le 22 juin 2026

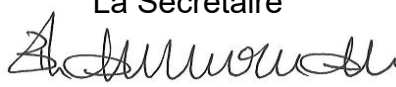
Au nom de la Municipalité

Le Syndic


Georges Cherix



La Secrétaire


Barbara Kammermann